

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

30 mai 2016

---

RELATIF À LA TRANSPARENCE, À LA LUTTE CONTRE LA CORRUPTION ET À LA  
MODERNISATION DE LA VIE ÉCONOMIQUE - (N° 3785)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N° 64

présenté par

Mme Kosciusko-Morizet, M. Aboud, M. Morel-A-L'Huissier, M. Siré, M. Martin-Lalande et  
Mme Arribagé

-----

**ARTICLE 8**

À la seconde phrase de l'alinéa 11, après le mot :

« société »,

insérer les mots :

« ou à l'association ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le présent amendement a pour objet de d'étendre le dispositif aux associations.